

ZOOM Gymnase Score



Pas d'égalité sans équipements de qualité : investissons pour la jeunesse !

Le Gymnase Score constitue un outil exceptionnel qui s'inscrit dans la lignée des productions du SNEP-FSU initiées à la fin des années 1990 avec la sortie du premier référentiel « Les grandes salles pour l'Éducation Physique et Sportive (2001). Il se base sur les recommandations du guide MEN.

C'est un outil exceptionnel parce qu'il permet d'établir dans chaque département une véritable carte scolaire des installations sportives utilisées par les établissements, carte scolaire qui pourra être régulièrement mise à jour au fur et à mesure des évolutions (constructions, rénovations, mais aussi dégradations !).

D'ores et déjà les premiers résultats mettent en évidence une réalité dramatique : il y a une véritable rupture de Service Public ! Le classement des établissements, de A à E, fait apparaître des inégalités considérables (sur l'ensemble du territoire et des outre-mer, à l'intérieur d'une même académie, d'un département, d'une même commune) quant aux conditions effectives d'enseignement de l'EPS. L'obligation de moyen qui est consubstantielle du Service Public n'est donc pas respectée :

- 20 % des établissements - classés E - doivent être considérés comme en urgence absolue.
- 30 % des établissements - classés D - sont confrontés à des situations fortement dégradées.
- $\frac{3}{4}$ des établissements sont très éloignés des recommandations du ministère de l'Éducation Nationale.
- Un nombre significatif d'établissement (plus de 5 %) n'ont aucun accès à un grand gymnase.
- L'enseignement de la natation n'est pas assuré sur la totalité du territoire.

Fort de ces premiers enseignements, loin des annonces de l'héritage des JOP 2024, le congrès du SNEP-FSU décide de poursuivre l'enquête Gymnase Score afin de recueillir la situation d'un plus grand nombre d'établissements sur la totalité des départements. Il

appelle les sections départementales et académiques à réaliser un bilan et une analyse des données fournies par le Gymnase Score sur leur territoire.

Le SNEP-FSU doit mener, de façon urgente et en coopération avec les collectivités territoriales, un plan alliant qualité, écologie et universalité des équipements. Le travail doit se faire en association avec les militant·es départementaux·ales et académiques du SNEP-FSU et en lien avec la profession, avec utilisation des référentiels du SNEP-FSU, pour établir des plans de construction et de rénovation à court, moyen et long terme.

Il décide enfin de faire de ces résultats un élément central de communication au cours de la campagne des élections professionnelles :

- Parce que la question des installations sportives est au cœur de l'EPS et essentielle pour ses enseignant·es.
- Parce que ni la hiérarchie administrative, ni la hiérarchie pédagogique ne s'intéressent à cette question.
- Parce que le SNEP-FSU est la seule organisation syndicale qui travaille ce dossier et fait des propositions adaptées au terrain.